

Arrêté n° : SL/ST/2026/ 167

Occupation du domaine public,
Interdiction de stationnement

Du lundi 18 Mai 2026,
Au vendredi 19 Juin 2026,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la décision 155 du 27 mai 2025 portant révision sur les tarifs communaux à partir du 1^{er} juillet 2025,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de consolidation de propriété, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public au droit du 40 Rue de Beauvais angle Avenue Félix Vernois.

ARRÊTONS

Article 1 : L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise pour le compte de **CEBTURY 21**, afin d'y positionner un échafaudage, au droit du 40 Rue de Beauvais angle Avenue Félix Vernois, du lundi 18 Mai 2026 au vendredi 19 Juin 2026.

Article 2 : L'autorisation de stationnement est donnée à l'entreprise **S.B.C.**, au droit du 40 Rue de Beauvais, du lundi 18 Mai 2026 au vendredi 19 Juin 2026.

Article 3 : Il est rappelé que les tarifs communaux applicables pour l'utilisation du domaine public sont de 0.90€/m²/jour jusqu'au 90ème jour, de 0.70€/m²/jour jusqu'au 180ème jour, puis de 0.90€/m²/jour au-delà.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 15/04/2026

Choisissez un bloc de construction.



Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Cédric DELAYEN
3^{ème} Adjoint au Maire

Publié sur le site de la Collectivité le : 15/04/2026

Et notifié à l'intéressé le :

Et notifié à l'intéressé le :